

# Accès au corps des certifiés

## Déclaration des élus SNES-FSU

mercredi 26 mars 2014

Cette CAPA a lieu alors que le projet de décret régissant les obligations de service des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré va être présenté demain aux organisations syndicales membres du CTM. Les interventions du SNES-FSU, tout au long des discussions sur les fiches, ont beaucoup contribué à améliorer le texte initial.

Ainsi ce projet de décret apporte-t-il quelques garanties. Il reprend les points fondamentaux des décrets de 1950 en définissant les maxima hebdomadaires de service en heures d'enseignement, en rappelant le caractère dérogatoire du statut des enseignants dans le cadre du statut général de la Fonction publique. La nouvelle rédaction place nos métiers à l'abri de l'annualisation. Les compléments de service sont mieux cadrés : la minoration du service d'une heure est garantie en cas de complément en dehors de la commune ou d'exercice sur trois établissements. Le complément de service hors discipline n'est désormais possible qu'avec l'accord de l'intéressé. La majoration de service pour effectifs faibles disparaît et toute heure devant élève est comptabilisée de la même façon, qu'elle soit effectuée en classe entière ou en groupes... Il n'est plus fait mention de la lettre de mission du chef d'établissement pour les activités complémentaires. Enfin, la charge particulière de travail en éducation prioritaire donnera lieu à une décharge de service via la pondération de 1,1 de toutes les heures d'enseignement.

Cependant, ce projet comporte aussi des insuffisances. La minoration de service pour effectifs pléthoriques disparaît au profit d'une indemnité qui fera l'objet d'un décret spécifique. Si la référence aux classes en parallèle et le seuil des 6 heures ont disparu, la pondération de 1,1 dans le cycle terminal du lycée est trop faible. L'exercice en collège ne fait l'objet d'aucune mesure spécifique en dehors des REP +. Pour les professeurs documentalistes, des ambiguïtés demeurent sur les heures consacrées aux relations avec l'extérieur et sur les heures d'enseignement. Le SNES-FSU, déterminé à faire avancer ses mandats, déposera des amendements afin d'obtenir, en particulier, une augmentation de la pondération en cycle terminal et son extension aux professeurs de lettres en classe de seconde, une augmentation de la pondération en BTS, la transformation de l'indemnité pour effectif pléthorique en minoration de service, des garanties sur les TZR, la prise en compte de l'heure de chorale... Le SNES-FSU sera par ailleurs extrêmement vigilant sur les textes d'application à venir.

Ce décret ne mérite ni les éloges faits par certains ni les cris d'orfraie poussés par d'autres. Il ne résout pas tous les problèmes qui relèvent de la politique éducative ni ne constitue la revalorisation attendue par les personnels. La nouveauté réside essentiellement dans la mention que, au-delà de la mission centrale d'enseignement, les enseignants du second degré accomplissent aussi des missions liées, non quantifiables mais inhérentes à l'exercice du métier. Pour le SNES-FSU, cette reconnaissance aurait dû conduire le gouvernement à en tirer les conclusions nécessaires : réduire le temps d'enseignement, prendre en compte l'augmentation de la charge de travail liée aux évolutions de nos métiers et revaloriser les salaires.

A l'inverse, celui-ci envisage le blocage des promotions des fonctionnaires dans le cadre des pistes budgétaires pour la période 2015-2017. Une fois encore les fonctionnaires sont considérés comme une charge plutôt que comme une chance. Les enseignants, en particulier, n'ont pourtant plus connu de véritable revalorisation depuis plus de 20 ans et, depuis 2000, ils ont perdu près de 15% de leur pouvoir d'achat, ce qui explique en partie la crise de recrutement actuelle. Il ne suffit pas de décréter des recrutements massifs et de se lancer dans des campagnes publicitaires pour sortir d'une telle crise. Les concours ne font pas le plein, loin s'en faut ! Le ministre compte-t-il vraiment rendre plus attractif notre métier par ce genre d'annonces fracassantes ? La juste rémunération des agents publics aurait pourtant des effets positifs sur la relance économique, participerait au financement de la protection sociale et apporterait une contribution supplémentaire pour les recettes de l'Etat. L'austérité n'est pas une solution, elle est au contraire un amplificateur de la crise. Le SNES, avec la FSU, continue d'exiger, au contraire, l'ouverture de véritables négociations salariales.